

# Le processus d'universitarisation des formations de santé

# 3 nouvelles sections au Conseil National des Universités (CNU) Décret du 30 octobre 2019

**Création** de 3 nouvelles sections au sein du CNU pour les disciplines de santé:

- Maïeutique (CNU 90)
- Sciences de la rééducation et de la réadaptation (CNU 91)
- **Sciences infirmières (CNU 92)**

# Arrêté du 6 décembre 2019: nomination au CNU

Membres nommés pour la section 92 - disciplines des Sciences Infirmières, personnels enseignants chercheurs :

- Professeurs des universités et assimilés:
  - Brigitte VEYNAT, Clermont auvergne
  - Laurent VISIER, Montpellier
  - Rémi GAGNAYRE, Paris XIII
- Maître de Conférences des universités et assimilés:
  - Sébastien COLSON, Aix-Marseille
  - Anne MULLER, Paris I
  - Elisabeth NOEL-HUREAUX, Paris XIII

# La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

Art.1 : « l'Etat peut, à titre exceptionnel et pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée universitaire 2020, autoriser l'organisation des formations relevant du titre III du livre IV du code de l'éducation selon des modalités permettant de

- Renforcer les échanges entre les formations
- La mise en place d'enseignements en commun
- Et l'accès à la formation par la recherche

# De quoi parle t-on ?

- Maintien de la délivrance du **diplôme d'Etat** en un an
- Apport de nouveaux éléments prototypes pour Upgrader la formation
- Possibilité pour les écoles/instituts de s'inscrire dans une logique d'expérimentation avec l'université
- Convention/construction tripartite universités/régions/écoles

# L'universitarisation ne se résume pas à la réingénierie 2/2

- formation « connectée », développer la simulation
- évaluations partagées et harmonisées
- changement des modalités de sélection

# L'universitarisation ne se résume pas à la réingénierie 1/2

Rupture avec le modèle de formation en silo :

- transversalité entre formations de santé et autres champs disciplinaires
- partage des ressources et enseignements
- "inter-professionnalisation" avec parcours commun inter-formation : UE communes en M1, UE spécifiques selon spécialité en M2
- Dès la 1<sup>ère</sup> année, UE optionnelles selon besoins territoires

# Parlons concret :

- Rapprochement sur le plan local avec une université, porteuse du projet
- Conception novatrice d'une maquette d'enseignements avec un DE délivré conformément au « référentiel existant »
- Appel à manifestation d'intérêt : 1ers projets d'expérimentation mis en œuvre en 2020 (de nombreux pré-projets en germe)
- Validation des projets par le MESRI, autorisation de mise en œuvre par décret
- Délivrance du grade universitaire + Diplôme d'Etat

# Evolution de la réflexion du CEEPAME

## Une nouvelle maquette de formation en 4 semestres

- UE couvrant 5 champs :
  - Sciences infirmières en puériculture
  - Sciences biologiques et médicales
  - Sciences humaines et sociales
  - Sciences et techniques infirmières (méthodes et outils)
  - Recherche
- Durée des stages augmentée
- Evolutions des 2 mentions (hospitalier- extra hospitalier) au profit de 3 options
- UE optionnelles selon besoins du territoire

UE		S1/ECTS	S2/ECTS												
										S3/ECTS	S4/ECTS	S3/ECTS	S4/ECTS	S3/ECTS	S4/ECTS
<b>UE 1</b>	<b>Fondamentaux en Puériculture</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>Diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice</b>											
UE 1.a	Les développements de l'enfant	2	1												
UE 1.b	Soins périnataux et nourrissons	1													
UE 1.c	Soins de l'enfant et de l'adolescent	1	1												
UE 1.d	Diététique infantile / Alimentation Nutrition	1	1												
<b>UE 2</b>	<b>Sciences infirmières</b>	<b>5</b>	<b>2</b>												
UE 2.a	Raisonnement clinique, méthode et pratiques de soin, consultation	2	1												
UE 2.b	Sociologie, anthropo,	1													
UE 2.c	Droit et législation, éthique, déontologie,	1													
UE 2.d	Identité professionnelle / Analyse des pratiques professionnelles / Formation	1	1												
<b>UE 3</b>	<b>Pédiatrie</b>	<b>5</b>	<b>3</b>							<b>9</b>	<b>10</b>	<b>Option santé publique</b>			
UE 3.a	Pédiatrie périnatale / néonatale	1								2	2				
UE 3.b	Pédiatrie générale et spécialisée	1	1							2	2				
UE 3.c	Pédiatrie urgences et réanimation	1	1							2	2				
UE 3.d	Soins en pédiatrie	2	1							3	4				
<b>UE 4</b>	<b>Santé publique</b>	<b>3</b>	<b>3</b>												
UE 4.a	Protection de l'enfance	1	1			5	5								
UE 4.b	Promotion de la santé de l'enfant et de la famille	2	2			4	5								
<b>UE 5</b>	<b>Management</b>	<b>2</b>	<b>4</b>					<b>9</b>	<b>10</b>						
UE 5.a	gestion administrative (comptable et matérielle)		1					2	3						
UE 5.b	gestion ressources humaines		1					3	3						
UE 5.c	Qualité	1	1					2	2						
UE 5.d	leadership	1	1					2	2						
<b>UE 6</b>	<b>Recherche</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>7</b>						
	Méthodes et outils	1	1	2	1	2	1	2	1						
	langue	1	1	1	0	1	0	1	0						
	Mémoire		1	6	6	6	6	6	6						
<b>UE 7</b>	<b>Stages</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>13</b>						
	Nbre ECTS	30	30	30	30	30	30	30	30						
	évaluation UE	7	7	3	3	3	3	3	3						

# Appel à manifestation d'intérêt

Un dispositif en 3 temps :

- Déclaration d'intention simplifiée
- Réunions thématiques organisées par MESRI
- Candidature formelle

# Déclaration d'intention 1/2

Présentation du contexte de la formation et des missions de la puéricultrice-teur...

....et en lien avec les enjeux des politiques de santé

Un projet de formation inscrit dans le format LMD :

- Étudiants puériculteurs mêmes droits que les autres étudiants
- Augmentation des programmes de recherche en soins pédiatriques

# Déclaration d'intention 2/2

- Caractéristiques de la formation
  - Public visé
  - Durée de la formation
- Maquette de formation
- Référentiel de compétences
- Place dans l'offre de formation territoriale
  - Mutualisation des formations
  - Insertion professionnelle